



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des Etablissements d'Enseignement Privés  
DEEP

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements d'enseignement privés  
DEEP1

Affaire suivie par :  
Benjamin Leleu  
Mél : [benjamin.leleu@ac-creteil.fr](mailto:benjamin.leleu@ac-creteil.fr)  
Tél : 01 57 02 63 22

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les propositions du jury académique du 15 décembre 2021 ;

## Arrête

### Article 1 :

Après délibération du jury académique, accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, les maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

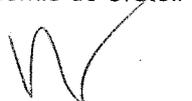
Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de la fin de la durée statutaire du stage, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et des conditions de diplômes requises.

### Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20.01.2022

Le recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

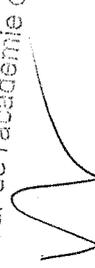
## ANNEXE

Jury académique des professeurs certifiés stagiaires - session du 15 décembre 2021

Maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés sous contrat accédant à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et des conditions de diplômes requises

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Discipline de recrutement	Secteur	Année du concours
MADAME	RIM	ALLOUI	GHALLOUSSI	PHYSIQUE - CHIMIE	PRIVE	2020
MADAME	HANENE	CROUE	OUAJA	ANGLAIS	PRIVE	2019
MADAME	LEILA	DAHHAOUI	GOUMIRI	PHILOSOPHIE	PRIVE	2020
MADAME	ESTHER	KAROUBY	KISRAOUI	MATHEMATIQUES	PRIVE	2020
MADAME	TATIANA	MALTSEVA	MALTSEVA	ALLEMAND	PRIVE	2019
MADAME	MARIE	RAOUX	THOUVENIN	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	PRIVE	2020

Le Recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT